

AVENANT AU BAIL

Type : Modification du bail · Date d'effet : _____

RÉFÉRENCE DU BAIL

Date de début : _____

Date de fin : _____

Type de bail : _____

Adresse du bien : _____, _____

BAILLEUR

PRENEUR(S)

DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Portée de l'avenant. Les dispositions du titre Ier de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 sont d'ordre public (article 2) : les parties ne peuvent y renoncer, même d'un commun accord. Toute stipulation du présent avenant qui y contreviendrait serait réputée non écrite, sans affecter la validité du bail ni celle des autres clauses.

L'article 4 de la même loi énumère les clauses réputées non écrites, parmi lesquelles celle qui impose le prélèvement automatique comme mode de paiement du loyer, celle qui fait supporter au locataire des frais de relance ou de procédure, ou celle qui autorise le bailleur à percevoir des amendes.

Fait en deux exemplaires originaux, le _____

Le Bailleur :

Le Preneur :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »